

COMMUNIQUE DE PRESSE DES ÉLUS DE PORNIC VENT D'AVENIR ET DE M DEVEILLE

Objet : Aménagement du Môle et du quai L'Herminier : régulariser un projet mal engagé ou concerter pour un nouveau projet ? *Ce que les Pornicais doivent savoir dans le cadre de la concertation.*

Pour que les Pornicais puissent répondre objectivement à la concertation, il est fondamental de donner une information juste.

C'est tout l'objet du mémento que nous vous joignons.

1- Des informations essentielles erronées

Pour justifier le projet initial, la majorité municipale a répété depuis plusieurs mois des informations erronées. Quelques exemples :

- ***Concernant le stationnement,***

Carte à l'appui, la majorité municipale a affirmé qu'il existait :

- A moins de 5 minutes à pied du Môle : 2256 places de stationnement or, il n'y en a que **277**.
- Entre 5 et 10 minutes à pied ont été affichés 1911 places, or, il n'y en a que **1010**.

>> Les écarts entre ce qu'affirment la majorité municipale et la réalité sont conséquents et peuvent biaiser la réalité de l'offre de stationnement.

En outre, la majorité municipale affirme que 726 places ont été créées, depuis 2014. Mais il n'a pas été précisé que :

- Ces 726 places de parkings ont été réalisées pour la Zac de la Ria comprenant la construction de 800 logements, de 3 500 m² de bureaux, d'une Salle de Congrès de 800 places, du Casino et d'un hôtel de 100 chambres.

Ces places étant donc destinées principalement à accompagner le développement de la Zac de la RIA.

Avec l'aménagement de la RIA, ce sont également 300 places qui ont été supprimées le long du canal

>> Alors que la population de Pornic a augmenté de 4 000 habitants depuis 2014, seulement 426 places ont été créées depuis 2014 aux abords du centre-ville.

- ***Concernant la submersion,***

Il a été affirmé que le projet prenait en compte le risque de submersion.

Or les études sur le risque de submersion sont en cours. La conclusion des études et donc des solutions ne sont pas connues à ce jour.

Comment peut-on élaborer un projet sans savoir comment contenir le risque de submersion ?

>>C'est donc en toute connaissance de cause, que la majorité municipale s'apprête à engager l'argent des contribuables pour 1,8 millions €.

- ***Concernant le commerce et son accessibilité,***

Il a été affirmé que le parking du Môle n'avait que peu d'impact commercial.

Or, aucune étude économique n'a été réalisée.

Pourtant, des commerçants ont attesté de pertes de chiffres d'affaires sérieuses hors saison avec la fermeture du parking du môle, de 33 à 47% pour le mois d'octobre 2024.

Sur le mois de janvier 2025, le parking du Môle affiche un taux moyen de remplissage de 83% le midi.

>> Ces données montrent que les stationnements des quais et du Môle ont une vraie utilité à l'année pour les Pornicais, d'autant plus par temps de pluie.

2- D'autres solutions existent

Re-Végétaliser et embellir le Môle et le quai l'Herminier est essentiel et tout le monde s'accorde là-dessus.

Cependant, au lieu de supprimer la totalité du stationnement, il existe des solutions alternatives comme **un usage mixte avec des stationnements végétalisés hors saison et une piétonisation totale en haute saison.**

Des solutions complémentaires doivent également être pensées pour accompagner la piétonisation comme la création d'un **parking silo sur le parking de la gare** où nous vous rappelons que 2,5 millions d'euros vont être engagés pour refaire le soutènement de la rue au-dessus sans même en profiter pour étudier cette solution.

De même et dans l'attente d'un vrai réseau de transport public, la **mise en place de navettes complémentaires et de parkings relais** seraient un plus.

3- Les élus de l'opposition et M Deveille tenus à l'écart

Depuis 2023, toutes nos demandes de pouvoir être associés à ce projet sont restées sans réponse.

Pourtant, à plusieurs reprises, nous avons alerté la majorité municipale sur les manquements de la 1ère concertation.

Si nous avions été écoutés, un procès et des dépenses inutiles, aux frais des Pornicais, auraient pu être évités.

En effet, ces concertations sont encadrées par le Code de l'Urbanisme et s'imposent donc aux collectivités, comme l'a rappelé le Juge des Référé, dans son jugement.

Pour ce type de projet structurant, de nombreuses collectivités organisent un débat et un vote en Conseil Municipal, afin de fixer les modalités de la concertation. Mais à Pornic, la Maire a décidé de se limiter à une concertation dans le délai minimum légal.

Dernière proposition en date :

Depuis mars 2023, nous réclamions un rdv entre les responsables de groupes.

Le 17 décembre 2024, ce rendez-vous a finalement eu lieu en présence de Mme Hugues, Mme Rondineau, M Deveille et M Hubert.

Lors de ce rendez-vous, nous avons à nouveau demandé à être associés au projet et à l'organisation de la concertation..

Nous attendons toujours la réponse...

>> Le projet d'aménagement du Môle et du quai l'Herminier est un projet qui doit être pensé en intégrant une réflexion globale et les besoins réels de stationnement. Il ne s'agit pas ici d'un vote pour ou contre, ni d'un impératif électoral mais bien de trouver le meilleur équilibre pour maintenir une vie à l'année à Pornic:

(Pour retrouver les études complètes <https://www.ventavenir.com/actualite-la-place-du-mole>)